PROTOCOLE DE MADRID

FORMULAIRE TYPE 8 (FT8) : SITUATION PROVISOIRE DE LA MARQUE

Règle 18*bis* du règlement d'exécution

I.	Nom	de l'Office :
II.	Numéro de l'enregistrement international :	
III.	Nom du titulaire :	
IV.	Informations concernant une éventuelle notification préalable de refus provisoire :	
	Une	notification de refus provisoire :
		N'a PAS été envoyée par l'Office (règle 18bis.1)a)).
		A été envoyée par l'Office (règle 18 <i>bis</i> .1)b)).
V.	Informations concernant le délai d'opposition ou le délai pour présenter des observations de la part de tiers :	
	i)	Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, commence :
	ii)	Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, prend fin :
VI.	Date et signature de l'Office :	

[Fin du FT8]